

Intitulé du CES : « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (CONSO)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions :

Le rôle du CES est de formuler des avis scientifiques indépendants sur des questions relatives à l'évaluation des risques pour la santé humaine (population générale incluant des populations sensibles : enfants, femmes enceintes, etc., et populations professionnelles) consécutifs à une exposition à des substances chimiques contenues ou libérées par des produits de consommation courante (produits ménagers, détergents...) et/ou des articles (jouets, textiles, protections intimes...).

Deux groupes de travail seront rattachés au CES portant sur les thématiques suivantes : « Vigilance des produits chimiques » ; « Produits du tabac et du vapotage ».

Dans le cadre de ses travaux, ce CES pourra être amené à collaborer avec les CES de l'Agence en charge de l'expertise sur les produits chimiques (CES « Substances chimiques visées par les règlements REACH et CLP ») et le CES « Valeurs sanitaires de référence »).

■ Composition et fonctionnement du CES :

Les membres du CES seront nommés par le directeur général pour un mandat de 3 ans, après avis du Conseil Scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine de membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres.

Le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » se réunit en séances plénières à raison de 6 à 8 séances par an d'une ou de deux journées.

Les experts contribuent à l'expertise collective du CES sur l'ensemble des travaux qui lui sont confiés, dans tous les domaines cités ci-dessus, par une participation assidue aux réunions et discussions de ce comité, ainsi que par la rédaction de synthèses d'expertise collective et la relecture critique de tous les documents qui lui sont soumis.

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent des domaines suivants :

- connaissance des produits, usages ;
- connaissance des substances chimiques et des matériaux ;
- méthodes d'analyse ;
- évaluation des expositions (scénarios d'exposition, modélisation des expositions) ;
- caractérisation des risques ;
- analyse du cycle de vie, recyclage, traitement des déchets.

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé ».

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour le CES afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.